

commerçants, et il fallait y remédier. N'ayant pu convaincre le gouvernement fédéral de modifier sa politique à cet égard, le gouvernement provincial a pris des mesures pour régler le problème, dans les limites de la politique fédérale en matière de droits de succession.

D'après mes propres observations, cette politique offre en outre l'avantage de favoriser le placement au Canada des économies et des capitaux accumulés par les Canadiens. Je me rappelle—et je l'ai d'ailleurs signalé à des députés à ma gauche et à d'autres en face—que les Canadiens ont accumulé en tout en 1968 des économies de l'ordre de 1,300 millions de dollars. De ce total, plus de 600 millions ont été placés en titres et obligations américaines. De plus, une bonne partie du reste est sortie du pays pour de bon.

A mon avis, ce bill d'impôt sur les biens transmis par décès aboutira à des sorties plus considérables de capitaux canadiens. Pourtant, à l'heure actuelle, c'est de capitaux dont nous avons le plus besoin. Un jour viendra peut-être où il y aura lieu de modifier notre politique à l'égard de l'impôt sur les biens transmis par décès, et où nous devrions nous assurer, avec le plus grand soin, que les capitaux qui ne sont pas taxés ou qui ne le sont pas assez, le soient plus justement. Mais rien ne presse. En fait, nous ne saurions nous permettre une politique fiscale de ce genre. Il nous faut à tout prix convaincre les Canadiens qu'ils devraient placer leurs épargnes dans la mise en valeur de nos ressources.

Il est difficile pour une économie comme la nôtre, dans un pays comme le Canada, de produire assez de capitaux pour mettre en valeur nos ressources et développer notre commerce et notre économie au même rythme que dans les autres pays. Pourquoi compromettre notre position en adoptant des politiques fiscales susceptibles de faire sortir nos capitaux au lieu d'encourager les investissements dans notre pays? Je le répète, tel est le grand danger d'une politique fiscale semblable, outre les conséquences qu'elle peut avoir sur les fermes et les entreprises familiales. Elle décourage l'activité d'une part et d'autre part, le maintien des capitaux au Canada pour des fins de placements. Je ne suis pas seul à penser ainsi; des experts en matière fiscale le disent d'un bout à l'autre du pays. Malheureusement, le ministre n'a pas l'air d'entendre.

Je résumerai brièvement et logiquement les raisons que j'invoque pour m'opposer à cette mesure fiscale. Tout d'abord, je crois qu'elle défavorise l'entreprise familiale, que celle-ci soit agricole ou commerciale.

Deuxièmement, j'estime que le taux d'imposition prévu dans cette mesure est discriminatoire. Je crois qu'il touche le plus durement ceux qui sont le moins en mesure de payer et fait grâce à ceux qui sont mieux en mesure de payer, à ceux qui ont de moins lourdes charges.

Je crois aussi que cette mesure décourage l'effort. Elle décourage le chef de famille qui ne se donnera plus la peine de monter une petite affaire familiale, agricole ou commerciale. Même chez les favorisés de la fortune, elle décourage l'effort, en vue du développement des ressources et du commerce national et international. Je crois qu'elle portera préjudice à nos besoins en capitaux, car de nouveaux capitaux iront grossir les portefeuilles d'investissement étrangers.

Peut-être ai-je d'autres raisons de m'opposer à cette mesure, mais celles-ci, à mon sens, sont les plus importantes. J'exhorte le ministre et les membres du gouvernement, dont certains ont dit que cette mesure était un grand pas en avant dans la voie de l'élaboration d'une politique fiscale équitable, à méditer sur tout cela. Ils ne voient qu'un côté de la médaille. Les députés ministériels seront en aussi mauvaise posture que les députés de l'opposition, si la mesure à l'étude est adoptée.

• (4.30 p.m.)

Au nom de mes commettants et du Canada tout entier, j'exhorte le gouvernement à ne pas entraver les gens désireux de réussir. Il importe que les entreprises soient couronnées de succès et l'on devrait favoriser ceux qui les mettent sur pied, non les décourager. Le gouvernement devrait adopter des politiques fiscales de nature à assurer le progrès du pays afin qu'il réalise ce que nous attendons de lui.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, c'est à contrecœur que je prends part au débat car, en vertu du nouveau Règlement, tout débat semble superflu. Tous les députés sont au courant, je pense, de ce qu'un membre du parti libéral a avoué dans une lettre qu'on nous a lue tout à l'heure à la Chambre. On a enjoint aux partisans du gouvernement d'aller en comité et d'avaloir la pilule, si l'on peut dire, peu importe la teneur du bill.

**Des voix:** C'est honteux.

**M. Woolliams:** On ordonne aux partisans du gouvernement de ne présenter aucune modification aux bills. Si les membres de l'opposition posent des questions, on doit chercher à s'écarter du sujet. Les amendements doivent, autant que possible, être considérés comme quantité négligeable.